YERRES

Ressources Humaines
N° tél. : 01.69.49.76.55
N/Réf. : FD/YB/CB

DECISION N° 2001/354

OBJET : Convention de formation professionnelle conclue avec l'Ecole de Formation des Professionnels de la Route (EFPR), relative à la préparation d'un permis EB.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application des articles susvisés ainsi que les documents y afférents,

VU l'arrêté n° 2001/260 série A du 19 octobre 2001 portant délégation de fonctions et de signature durant l'absence du Maire à Monsieur François DUROVRAY, Premier Adjoint,

CONSIDERANT la nécessité pour la commune de faire participer Jérôme DUVAL, « agent d'entretien des espaces naturels » (dispositif « Nouveaux Services - Emplois Jeunes »), à une formation professionnelle sur le thème « préparation au permis EB »,

CONSIDERANT que les besoins du service le justifient,

CONSIDERANT que la proposition de l'Ecole de Formation des Professionnels de la Route (EFPR), 35 avenue de la Commune de paris, 91220 Brétigny-sur-Orge, correspond aux besoins conjoints de la commune et du stagiaire,

DECIDE

DE signer une convention de formation professionnelle avec l'Ecole de Formation des Professionnels de la Route (EFPR), relative à la préparation (théorique et pratique) de Monsieur Jérôme DUVAL, au permis EB, sur une durée de 5 jours (du 29 octobre au 5 novembre 2001), moyennant une contribution financière de 5 000 francs TTC (762,25 €),

.../...

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2001, fonction 0, sous-fonction 020, nature 6184,

Fait à Yerres, le 30 octobre 2001.

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Pour le Député-Maire,
L'Adjoint délégué,

François DUROVRAY,
Conseiller Général de l'Essonne

REÇU LE
- 2 NOV. 2001
SOUS-PREFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

207